



**LIGUE ESCRIME
ACADÉMIE CRÉTEIL**

29/11/18

**H2024 1/8 finale individuel FLEURET DAME et FLEURET HOMME M15
16/12/2018 LIVRY GARGAN**

DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 2018

Horaires :

Fleuret Homme : Début des inscriptions : 9h00 - Fin des inscriptions : 9h15

Fleuret Dame : Début des inscriptions : 10h00 - Fin des inscriptions : 10h15

Engagements :

Les engagements devront être effectués par les clubs
avant le **jeudi 13 décembre 2018 à 23h59**
sur l'interface d'engagements de la FFE.

Droit d'inscription :

10 €

Arbitrage :

1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés dames et hommes confondus

Lieu :

**Gymnase Danton
12 allée Danton Danton
93160 LIVRY GARGAN**

Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission marie-christine.beraldin@leac-escrime.fr (avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.

Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.